

D. C. : 30.06.2020

Réunion de Conseil Municipal du 06 juillet 2020

Sont présents tous les membres en exercice à l'exception de Mme BOURDON, excusée.

Président : M. Régis PATTE, Maire

Secrétaire : Mme Sylviane CORNU, Conseillère Municipale

Le compte rendu de la réunion du 23 mai 2020 est approuvé à l'unanimité.

Compte de gestion 2019

M. le Maire informe l'Assemblée que la rédaction du compte de gestion est effectuée par le Trésorier d'Abbeville, Receveur Municipal.

Puis M. BLED prend la parole pour préciser que l'excédent d'investissement 2018 est de 132 185,99 € et de 312 099,91 € en fonctionnement.

Il précise qu'après calcul de la part de l'excédent de fonctionnement affectée à l'investissement en 2019 et d'un transfert d'ordre non budgétaire, l'excédent 2019 se monte à 371 110,19 €.

Il indique que le compte de gestion ne reprend pas les restes à réaliser contrairement au compte administratif, ce qui explique la différence.

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

Compte administratif 2019

M. BLED indique que le compte administratif 2019, restes à réaliser déduits, compte un excédent global de 358 360,19 €.

Il détaille ensuite les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement ainsi que les excédents reportés de l'année précédente.

Il précise qu'à Vauchelles, les dépenses de personnel représentent environ 40 % du budget auxquels il faut ajouter 10 à 20 % de prestations de service réalisées par des organismes externes pour le nettoyage des locaux municipaux, l'entretien des trottoirs ainsi que la taille des haies et talus.

Chacune des dépenses et recettes de fonctionnement puis d'investissement est ensuite étudiée.

M. DELASSALLE indique que cette année, l'article correspondant aux fêtes et cérémonies ne sera pas dépassé en raison de toutes les annulations dues à la covid.

M. le Maire précise que d'autres dépenses se sont substituées.

Il ajoute d'autre part que pour ce qui concerne la taxe d'habitation, de grosses difficultés risquent d'arriver dans les prochaines années, l'Etat ne pouvant assurer la compensation que pendant 2 ans.

Il est indéniable que la suppression des compensations ne pourra entraîner qu'une augmentation de taxe foncière payée par les propriétaires.

Lorsque M. BLED évoque la dette, M. le Maire reprend la parole pour préciser que les remboursements d'emprunt pour la Commune sont d'environ 30 000,00 € par an ce qui n'est pas énorme au regard des taux d'endettement de la moyenne nationale des communes de même importance. Cela laisse une marge pour les projets.

Il indique d'autre part que l'emprunt réalisé pour l'acquisition d'un désherbeur à eau chaude n'a qu'une durée de 5 ans pour 20 000,00 € environ empruntés et qu'il ne reste donc plus que 4 échéances.

Il évoque ensuite les associations pour lesquelles il faudra revoir les subventions en 2021 du fait de la dissolution de l'association des Anciens Combattants, de la baisse d'effectif du football, de la subvention exceptionnelle des moules-frite.

La commission Jeunesse/Anciens pourra également intervenir afin que soit trouvée une solution à la pérennité de l'APEV (association des parents d'élèves).

M. le Maire quitte la salle et le Conseil Municipal élit M. MAILLET en tant que Président.

Aucune question n'est posée, il n'y a pas d'opposition ni d'abstention lors du vote et le compte administratif est adopté à l'unanimité.

Budget primitif 2020 du budget annexe lotissement

M. BLED présente le budget primitif du budget annexe en précisant qu'il est établi en fonction des devis et dépenses listées auxquels sont ajoutées les dépenses déjà réalisées sur le budget principal et qui seront reversées au budget annexe lotissement.

Il précise qu'un emprunt de 250 000,00 € s'apparentant plutôt à une ligne de crédit car remboursable le jour où les terrains seront vendus, a été réalisé.

M. le Maire ajoute que les terrains constructibles sont au nombre de 6 et font en moyenne 620 m², soit un total de 3 720 m².

Beaucoup de demandes arrivent déjà à la mairie et un prix de vente doit être défini rapidement.

Si le prix est fixé à 72,00 € le m², la recette pour la Commune sera de 267 640,00 €. Pour une vente à 75,00 € le m², la recette sera de 279 000,00 €.

M. BLED indique que si l'on divise les 250 000,00 € estimés, il faudrait fixer le prix du m² à 70,00 € HT, soit 84,00 € TTC.

M. le Maire pense que cela fait beaucoup. Le but recherché est le maintien des 4 classes de l'école, et un grossissement de la population qui stagne depuis de nombreuses années malgré l'augmentation du nombre d'habitations.

Il faut que la Commune devienne plus importante en population pour permettre une progression des finances, certaines dotations étant attribuées en fonction du nombre d'habitants.

De même, comme le souligne M. DELASSALLE, les constructions du lotissement ne se feront que d'un seul côté de la chaussée ce qui pourrait permettre d'économiser sur des constructions éventuelles de l'autre côté dans le cas où la parcelle voisine venait à être vendue dans le futur.

Il est demandé comment seront sélectionnés les acheteurs, ce auquel M. le Maire répond que ce seront les premiers demandeurs au prix fixé.

Pour avoir un ordre de grandeur, les parcelles situées à la pointe des rue du Quesnoy et chemin du Prêtre ont été vendues à 74,00 € le m² avec une voirie déjà existante.

Le budget est préparé sur du hors taxe, la Commune récupèrera la TVA sur ses dépenses de travaux et études mais 84,00 € du m² est trop important et il faudrait plutôt espérer 74,00 à 75,00 € TTC le m² tout en sachant que la TVA sera reversée aux services fiscaux par la Commune.

M. BLED précise que dans le futur, il est envisagé de rejoindre cette nouvelle portion de voie avec celle de la rue Neuve mais pour l'instant cela n'est pas possible, certains propriétaires ne souhaitant pas vendre.

M. DUMONT ajoute que s'il y a perte sur cette opération, il y a du potentiel derrière.

Il est d'autre part précisé que la taxe d'aménagement au taux de 2 % sera récupérée par la Commune lors des constructions, M. MAILLET ajoutant qu'elle peut monter jusqu'à 25 % sur un secteur défini par le Conseil Municipal.

M. le Maire propose de fixer dès à présent le prix du m² de terrain qui pourrait se situer dans une fourchette comprise entre 75,00 et 77,00 € le m².

Il précise que la Commune souhaite vendre au m² mais que pour certains promoteurs ou autres communes, les prix diffèrent en fonction de l'exposition du terrain.

A l'unanimité, les membres du Conseil décident de fixer à 75,00 € par m² TTC le prix de vente des terrains.

Fiscalité Directe Locale 2020

M. le Maire rappelle les taux 2019 fixés à 20,29 % pour le foncier bâti et 35,33 % pour le foncier non bâti. Il porte à la connaissance de l'Assemblée les bases et produits attendus pour 2020 s'il n'y a pas de modification des taux.

Il précise que les bases, décidées par les sénateurs et les députés, ont augmenté cette année de 1,01 % par rapport à celles de 2019.

Il faudra prendre bientôt des décisions car si la taxe d'habitation est supprimée sans compensation de l'Etat, la taxe foncière devra être augmentée.

Ce ne sera pas une décision agréable mais le Conseil Municipal doit travailler pour le collectif et dans l'intérêt de la Commune.

Il est de plus rappelé que les taux communaux sont largement sous les niveaux moyens national et départemental aussi bien pour le foncier bâti que pour le non bâti.

Mme DAMONNEVILLE pense que plutôt que d'appliquer une hausse brutale dans quelques années, il serait préférable d'augmenter les taux de 1 à 2 % dès cette année pour que cela soit progressif et moins dur à supporter par les ménages.

M. BLED a peur que la taxe foncière subisse le même sort que la taxe professionnelle et soit prise par la Communauté d'Agglomération mais il semble que cela ne soit pas prévu.

M. le Maire rappelle que le transfert de la taxe professionnelle à l'intercommunalité avait été décidé par le gouvernement et que la compensation de taxe d'habitation est prise en charge par l'Etat jusqu'en 2021 mais figée par rapport aux produits perçus en 2019.

Les communes du littoral qui comptent des résidences secondaires continueront à percevoir de la taxe d'habitation.

M. VASSEUX exprime un doute quant à l'augmentation des taux cette année.

Il estime que par principe et compte tenu des circonstances actuelles il serait préférable de ne rien changer et commencer l'augmentation des taux en 2021.

Il ajoute que lorsqu'on regarde bien, ce sont de petites dépenses pour les contribuables mais également de petites recettes pour la Commune.

M. DUMONT le rejoint sur ce point en précisant que la Covid a un impact très important.

Il faut prendre en compte l'argument de M. VASSEUX et les circonstances exceptionnelles actuelles.

M. LEDUC propose de ne rien modifier pour cette année, de prévoir un taux de 3 % en 2021 pour le réduire ensuite les années suivantes.

Une discussion s'engage. Il est constaté que la population est en souffrance mais qu'il ne sera malheureusement jamais possible de trouver le bon moment.

Il est alors procédé au vote. 9 conseillers contre 5 décident d'appliquer une augmentation des taxes foncières dès cette année.

A l'unanimité, c'est le taux de 1,5 % qui est retenu.

Le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties passe à 20,59 % et celui de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 35,86 %.

Nouvelle Bonification Indiciaire

Suite à une rencontre avec un agent de la Communauté d'Agglomération, un agent communal a sollicité le versement de NBI verbalement puis par lettre recommandée du 13 mai 2020.

M. le Maire lui a indiqué que la décision d'attribution ne pourrait être prise que par le nouveau Conseil Municipal.

Puis la secrétaire de mairie a rencontré, par l'intermédiaire de M. le Maire, une autre secrétaire susceptible de la remplacer lors de son départ à la retraite.

Cette dernière lui a indiqué bénéficiaire de la NBI et la secrétaire de mairie à son tour a fait une demande verbale au Maire qui lui a fait la même réponse qu'à l'agent communal.

M. le Maire ne connaissait pas les modalités exactes d'attribution et s'est renseigné auprès de RH, DRH et du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

D'après les renseignements collectés par M. le Maire, les 2 agents ont droit à la NBI : 15 points d'indice pour la secrétaire de mairie et 10 points pour l'agent technique.

M. DELASSALLE souhaite savoir s'il s'agit d'un droit à effectuer la demande par les agents ou au contraire d'une obligation d'attribution fixée par l'Etat.

M. le Maire indique que la réponse du Centre de Gestion de la Somme, contrairement à d'autres centres de gestion, est floue.

Le travail d'un centre de gestion est pourtant d'informer mais les réponses ne sont pas toujours satisfaisantes et il y a un manque d'information.

M. DELASSALLE déplore qu'il suffise d'un décret d'Etat pour que les communes n'aient plus qu'à payer sans pouvoir en décider.

M. le Maire précise que l'attribution de la NBI apportera mensuellement un plus sur le salaire net mensuel de 36,63 € pour l'agent technique et 48,22 € pour la secrétaire de mairie.

M. DELASSALLE reste sceptique mais la NBI est accordée aux 2 agents.

Embauches

M. le Maire indique à l'Assemblée avoir signé avec MANPOWER un contrat intérimaire de 3 mois pour Vincent CHARBONNIER.

Ce contrat qui s'achevait le 26 juin a été reconduit jusqu'au 31 décembre.

Il précise qu'avec les problématiques actuelles de l'atelier, M. CHARBONNIER ne peut pas s'en sortir seul, l'agent technique partant en congés annuels en fin de semaine.

Il a donc décidé l'embauche d'un nouvel intérimaire pour 3 mois à compter du 06 juillet, M. Michaël TELLIER, âgé de 46 ans.

Il porte ensuite à la connaissance du Conseil Municipal, le départ en congés de la secrétaire de mairie dans un mois.

Il propose son remplacement par Mme Laetitia SANNIER, chaudement recommandée par Mme BELLAVOINE, ex-adjointe administrative ayant fait valoir ses droits à la retraite, qui avait travaillé avec Mme SANNIER quelques années auparavant.

Mme SANNIER serait susceptible de pouvoir prendre son poste après le 14 juillet. Il serait possible de l'embaucher pour 3 mois.

L'Assemblée ne formule aucune remarque. Les décisions et propositions de M. le Maire sont donc approuvées.

Recensement de la population : coordonnateur

M. le Maire informe l'Assemblée du prochain recensement de la population qui se déroulera de janvier à février 2021.

L'INSEE demande que soit, dès à présent, désigné le coordonnateur municipal.

Il propose que, comme pour les recensements précédents, la secrétaire de mairie soit chargée de ce travail.

Sa proposition est acceptée.

Les agents recenseurs seront nommés plus tard mais une personne s'est déjà portée volontaire.

FDE 80 : délégués

Lors de la réunion du 23.05, avaient été nommés délégué titulaire M. LEDUC et suppléant M. DELASSALLE.

La Fédération Départementale d'Energie ayant fait part de la nécessité de nommer 2 délégués titulaires et autant de suppléants, M. MAILLET rejoint M. LEDUC en tant que titulaire et M. PATTE, M. DELASSALLE en tant que suppléant.

Téléassistance

M. le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une convention a été signée entre la Commune et le Conseil Départemental pour la téléassistance.

Il existe donc la possibilité pour les habitants du village de s'abonner à la téléassistance par l'intermédiaire de la Commune, de la CABS ou du privé.

M. le Maire précise que le coût de la téléassistance était de 8,63 € pour chacun des 14 bénéficiaires qui ne paient en réalité que 7,00 €, la Commune prenant le reste à sa charge.

Depuis le 26 mai 2020, un nouvel appel d'offres du Conseil Départemental a donné un coût par bénéficiaire de 7,07 € TTC et il faut donc décider si le Conseil Municipal poursuit l'aide apportée au paiement de la téléassistance ou non.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de continuer à prendre en charge une partie de la téléassistance de façon à ce que le reste à charge des bénéficiaires soit de 6,00 €.

Rétrocession de la voirie SANEF

Lors de la construction de l'autoroute A16, la SANEF a exproprié des terres le long du parcours. Aujourd'hui, de toutes petites parcelles situées sur la route qui mène à la RD 1001 ne lui servent plus et elle a décidé de les rétrocéder à la Commune.

M. le Maire rappelle, qu'en effet, autrefois, il y avait une fourche avec 2 voies qui donnaient sur la RD 1001.

De la suppression de cette fourche et l'aménagement de la voirie, il reste donc ces petites parcelles qui, cumulées, donnent une surface de 2 921 m².

Ces petits bouts de terrain qui jouxtent la nouvelle voie d'accès à la 1001, constituent une banquette qui est de plus en plus grignotée par les agriculteurs d'où la remarque d'un conseiller sur l'essentialité qu'ils ne labourent pas la route.

La rétrocession est acceptée à l'unanimité.

Liste des décisions du Maire prises durant l'état d'urgence sanitaire covid-19

M. le Maire rappelle que l'état d'urgence sanitaire est en cours jusqu'au 10 juillet.

A ce jour, il a pris les décisions suivantes :

- distribution de chocolats de Pâques aux enfants du village
- achat d'un vidéoprojecteur
- nomination de 2 intérimaires chez MANPOWER
- achat de dictionnaires pour les 12 enfants qui quittent la classe du cours moyen pour la 6^{ème}
- accord pour 2 répétitions de l'Harmonie avec protocole sanitaire
- achat de gel hydroalcoolique et de masques
- achat d'une brouette
- demande de devis à TPB pour des travaux de voirie
- achat d'un désherbeur à chaleur pulsée
- désherbage des trottoirs par l'Association du Vimeu et nettoyage des bâtiments communaux par l'ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail)
- coupe du haut des talus et des bas-côtés de route par Prest'agri
- balayage des fils d'eau par la Société SUEZ
- installation d'un crochet d'attelage sur le berlingo pour tirer le désherbeur à eau chaude de façon à ce que le véhicule puisse être utilisé par l'Association du Vimeu
- achat d'une tondeuse
- réservation d'un bar à glace pour le 14 Juillet, achats de drapeaux et lampions chez Trancart à Woincourt
- établissement d'un devis pour installation d'une clôture à l'église
- achat de podiums
- achats d'une débroussailleuse et d'un souffleur
- installation de protections sanitaires à la mairie par la Société S.A.M.I.
- achat de produits d'entretien
- achat d'un chauffe-eau pour la salle des fêtes
- désignation du bureau d'études de géomètres LATITUDES pour le nouveau lotissement
- duplication de clefs
- commande d'agendas et de stylos pour la fin d'année
- achat de lunettes et visières de sécurité pour l'atelier
- aide alimentaire de 100,00 € accordée à un habitant du village en grande difficulté financière avec prise en charge pour 200,00 € d'une partie de sa dette d'électricité

Questions diverses

- Monsieur le Maire convoque le Conseil Municipal le vendredi 10 juillet à 9 h 00 pour la désignation des délégués qui seront chargés d'élire les sénateurs le 27 septembre 2020.

Il rappelle que la tradition vauchelloise veut que les 3 titulaires nommés soient souvent le Maire et les 2 premiers adjoints et les suppléants, les 2 adjoints suivants auxquels s'ajoute le conseiller municipal ayant obtenu le plus de voix lors de l'élection du conseil municipal.

- M. le Maire informe le Conseil Municipal du versement de la TADEM (Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement et de Mutation) pour un montant de 16 016,46 €, inférieur à la somme perçue en 2019 mais supérieur aux 10 000,00 € prévus au budget primitif.

- Il présente ensuite une demande d'aide financière de la Gymnastique Vauchelloise en grande difficulté notamment à cause du confinement et de l'état d'urgence sanitaire qui l'ont empêchée de réaliser sa manifestation de fin de saison mais aussi en raison d'un redressement de l'URSSAF comprenant un rappel remontant jusqu'en 2017.

Cette association rémunère 2 salariées en CDII (Contrat à Durée Indéterminée Intermittent) et une salariée de l'Association « Ciel Bleu ».

Elle est affiliée aux Foyers Ruraux qui établissent les fiches de paie et les déclarations à effectuer auprès des différents organismes dont l'URSSAF.

Les membres du Club ont fait confiance aux Foyers Ruraux dans l'établissement des déclarations et n'ont pas contrôlé leur véracité.

Aujourd'hui, le déficit 2020 est de 3 500,00 € duquel il faut déduire environ 2 000,00 € restant en banque.

Une demande a été formulée auprès des services compétents pour que les salariées de l'association soient prises en charge au titre du chômage partiel mais il n'est pas sûr que ce soit accordé.

Après discussion avec ses adjoints, M. le Maire peut proposer à l'association de lui donner une dizaine de tables d'école ne servant plus dont la vente pourrait rapporter un bon prix et permettre au Club de combler une partie de son déficit.

Le Conseil Municipal, entendu M. le Maire, donne son accord sur le fond.

- Après quelques péripéties, les dictionnaires destinés aux enfants du cours moyen qui quittent l'école pour le collège ont pu être distribués à la date prévue.

10 enfants vont partir vers le collège de Ponthieu, 1 vers le collège Notre Dame et 1 au collège d'Ailly-le-Haut-Clocher.

- L'ALSH a débuté comme prévu le 06 juillet.

Les contacts pris avec Julia GREVEL, la Directrice, indiquent que tout se passe bien.

68 enfants sont pour l'instant inscrits dont 64 prennent leurs repas à la cantine.

Les Jeunes et les moniteurs abordent avec beaucoup d'enthousiasme les activités. Tout se présente donc sous les meilleurs auspices pour les enfants dont une majorité de Vauchellois.

- Zone commerciale Vauchelles II

Une rencontre a eu lieu avec M. LE MAUFF, Directeur de la Chambre de Commerce d'Abbeville.

L'ouverture de la chaussée vers le rond-point situé sur la RN 1001 près du pont de l'A16 était normalement prévue le 08 juillet mais sera retardée, la rétrocession de voirie n'étant pas encore réalisée.

M. le Maire aimerait en effet qu'il soit procédé de la même façon que pour la partie située près des 3 châteaux d'eau d'Abbeville, à savoir si la rétrocession doit se faire avec la CABS ou avec la Commune.

La réponse a été assez floue à ce sujet et il attend de plus amples informations.

A partir de l'ouverture de cette route, la sortie de BRICOMAN et de « Shopping Valley » ne pourra plus se faire par le rond-point des Oiseaux comme actuellement mais devra s'effectuer par la nouvelle voie.

- La région a passé un accord avec Trans'80 et prend à sa charge les transports scolaires des Jeunes domiciliés à plus de 3 km de leur établissement scolaire.

Par contre ceux qui sont concernés par les transports abbevillois ou amiénois doivent prendre l'attache des bureaux concernés, les BAAG pour Abbeville, et il n'est pas du tout sûr que leurs transports seront gratuits.

Une décision devrait être prise par la CABS vers le 20 juillet.

- Lotissement du Presbytère

La remise des offres a été fixée au mardi 07 juillet à 12 h 00 et l'ouverture des plis au mercredi 08 à 10 h 30.

M. CARTON, du bureau LATITUDES, viendra récupérer les plis afin de les analyser et présentera ensuite ses conclusions à la commission des marchés publics.

Les membres de la commission « Travaux » seront conviés sans toutefois pouvoir participer au vote.

- Le 09 juillet débiteront les travaux du parking de la salle des sports.

Ils sont prévus pour une durée de 2 à 3 jours pour un coût de 4 000,00 € environ.

S'agissant d'une réfection due à l'inondation survenue fin avril, une subvention a été demandée à la CABS sans réponse à ce jour.

La demande sera renouvelée.

- Samedi 11 juillet, une personne intéressée par l'un des terrains constructibles du lotissement du Presbytère, sera reçue en mairie.

Questions orales

- Le bulletin municipal est achevé.

Le tri sera effectué le mercredi 08 à partir de 17 h 00 et les membres de la commission sont invités à le distribuer.

- M. LEDUC demande aux élus susceptibles de connaître des adresses de professionnels pouvant assurer le spectacle de Noël de les lui communiquer. Toutes les idées sont les bienvenues. Le coût idéal serait d'environ 700,00 € pouvant aller jusqu'à un maximum de 1 000,00 €.

- M. DELASSALLE souhaite que le programme du 14 Juillet soit distribué en même temps que le bulletin municipal.

Certains sont cependant nominatifs car comportant des bons pour l'attribution des glaces aux enfants.

Cela ne pose pas de problème pour la distribution du bulletin municipal.

- La tournée des personnes chargées de noter les Maisons Fleuries se fera le mardi 07 juillet. Rendez-vous est donné à la mairie à 18 h 30.

- L'Harmonie sera présente lors de la cérémonie du 14 Juillet. Il n'y aura pas de vin d'honneur mais un « pot » sera offert dans la salle des fêtes par la Municipalité. Ne seront présents que les élus et les musiciens.

- Il est indiqué que les travaux de réfection de chaussée de la rue Neuve sont terminés et bien faits.

Dans cette même rue, le premier candélabre ne fonctionne plus.

- Il est demandé si les conteneurs qui étaient situés sur le parking de la salle des sports vont bientôt être remplacés et s'il y aura cette année une distribution de sacs déchets verts.

M. le Maire admet que cela pose interrogation mais pour l'instant la CABS n'est pas en mesure d'apporter une réponse.

Peut-être la nouvelle présidence fera-t-elle avancer les choses !

- Le bulletin municipal ne pourra être tiré le mardi 07 que si la société chargée de son édition reçoit le devis et l'impression d'essai du bulletin acceptés.

- L'installation de la fibre a débuté dans la rue du Quesnoy.

- Il est dit que pour la zone d'activités, la CABS perçoit la taxe professionnelle et devrait pouvoir prendre en charge les frais d'éclairage public.

M. le Maire rappelle que la Commune perçoit la taxe foncière et que l'on ne peut pas tout donner à la CABS.

- Il est demandé à ce que le Jeune CHARBONNIER qui a travaillé durant la crise sanitaire bénéficie d'une prime.

M. le Maire indique que cela ne sera pas possible car il est intérimaire et c'est donc à son employeur, MANPOWER, de la lui attribuer.

Il ajoute qu'il reparlera de cette prime lors d'une prochaine réunion.

- La Société SOGI est sollicitée pour établir un devis qui permettra de remettre au goût du jour les ordinateurs de la Commune :

- Système enregistré sur 2 disques durs
- Consultation de dossiers à distance
- Montée en puissance des ordinateurs

Une tablette interactive sera reliée au rétroprojecteur, le SCAN des anciens bulletins municipaux seront ensuite portés sur l'ordinateur.

M. PRAMAYON essaie de remettre en fonctionnement le télécopieur avec une probable obligation de changement de box.

- Il est signalé en complément de la demande de prime à M. CHARBONNIER que le retour considérant son travail est très positif et qu'il sait dire bonjour contrairement à d'autres agents.
- Un regroupement des réclamations dues à la divagation récurrente d'un chien est en cours.
- Une rencontre avec les associations s'est déroulée le 03 juillet.
 - Il n'y aura pas de changement pour le calendrier de la salle des sports hormis le mercredi après-midi pendant lequel la Gym, si elle reprend les cours, pourra exercer son activité avec les enfants.
Il est précisé qu'il ne s'agira que d'une décision provisoire due aux mesures barrières et que le football conserve son créneau.
 - Les dates prévues au calendrier des fêtes ne sont pas modifiées, le tennis de table ne trouvant pas d'autres dates favorables pour son loto. Les locations ne pourront reprendre qu'en fonction des obligations dues à la crise sanitaire.
 - L'échange avec les associations a fait ressortir les difficultés de la Gym.
 - Pour le tennis de table il n'y a pas de possibilité de reprendre son activité dans l'immédiat comme il le souhaitait. Un arrêté d'interdiction d'utilisation de la salle des sports est toujours en cours et seuls les accueils de loisirs bénéficieront d'une dérogation. De plus, chaque association devra fournir un protocole sanitaire pour pouvoir à nouveau utiliser les salles communales.
- Pour la cérémonie du 14 Juillet quelques modifications sont prévues :
 - M. DELASSALLE rappelle que la présence et l'aide de tous est souhaitée pour le 13 Juillet au soir.
 - 2 véhicules seront circuleront l'un en haut du village et l'autre dans le bas.
 - Une distribution de drapeaux et lampions en porte à porte sera réalisée.
 - Les véhicules seront décorés pour être plus festifs. Pour cela rendez-vous est donné à 18 h 30.
 - Rendez-vous sur la place ensuite à 19 h 00.
 - La gerbe sera achetée au même endroit que d'habitude.
 - Un simple « pot » sera offert à l'Harmonie en présence des élus mais il n'y aura pas de vin d'honneur.
- Un point sur le stockage du matériel de nettoyage des locaux distribué entre le petit bureau de la mairie, l'ancienne douche et le local de la cuisine de la salle des fêtes sera revu en septembre afin de tout regrouper au même endroit.
- Il est rappelé de prévenir les Conseillers Municipaux en cas de décès d'un habitant de la Commune.
Ils n'ont en effet pas été informés des deux derniers décès.